



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**CONSIGNES AU JURY**

**EPREUVE EP1**

*La possession du permis de conduire D est obligatoire pour se présenter à cette unité professionnelle. Le candidat devra en justifier lors de l'évaluation ou le jour de l'épreuve.*

Durée totale maximum .....1H30

Nombre de points .....120

**Conditions de réalisation :**

Réalisation pratique de travaux liés :

- à la préparation d'un déplacement,
- à la prise en charge et la maintenance d'un véhicule.

Suivie d'un entretien avec les membres de la commission d'interrogation.

**Lieux :** de formation ou d'activité professionnelle

**Membres de la commission d'interrogation :**

☞ 2 examinateurs (un professeur ou formateur de la spécialité et un professionnel, à défaut un second professeur ou formateur de la spécialité).

**Organisation de l'épreuve :**

L'épreuve se déroule en deux phases

PHASE 1	
Préparation et gestion du déplacement	
DUREE	30 min maximum
NBR DE POINTS	60

PHASE 2	
Prise en charge et maintenance du véhicule	
DUREE	1h maximum
NBR DE POINTS	60

*La commission apprécie :*

- Le niveau de maîtrise des compétences professionnelles dans la préparation d'un déplacement, la prise en charge et la maintenance d'un véhicule,
- Les attitudes professionnelles manifestées notamment en ce qui concerne la sécurité,
- L'exploitation pertinente des informations et des ressources documentaires.

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière - Transport de voyageurs		CONSIGNES AU JURY	SESSION 2008
EP 1 - Phase 1 : Préparation et Gestion du déplacement, Phase 2 : Prise en charge et Maintenance du véhicule			
Durée : 1 h 30 Maximum	Code : 50 31114	Coefficient : 6	Page 1/2

# EPREUVE EP1

## PREPARATION DU DEPLACEMENT, PRISE EN CHARGE ET MAINTENANCE DU VEHICULE

**PHASE 1 : PREPARATION ET GESTION DU DEPLACEMENT**

ACTIVITES	COMPETENCES EVALUEES	POINTS A REPARTIR	EVALUATION DU JURY
<p>A partir des données fournies et des propositions de la commission</p>	C11 – Organiser le déplacement	30 points	
	C12 – Identifier le véhicule. (convenable)	30 points	
	<b>Ou</b>		
	C 23 – Gérer une situation anormale (pour assurer le service)	30 points	
	C 24 – Réagir à une situation d'accident (pour assurer la sécurité)	30 points	
	<p><b>(Evaluation à l'aide de la fiche guide jointe)</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p style="text-align: center;"><b>Savoirs associés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de l'entreprise.</li> <li>Géographie routière et urbaine.</li> <li>Législation et économie appliquée.</li> <li>Eléments d'hygiène de vie et conditions de travail.</li> </ul> </div>		
<p><b>Noms des membres du jury :</b></p>		<p><b>TOTAL :</b></p>	
<p><b>Emargement :</b></p>		<p><b>Note proposée :</b></p>	

CRDP de MONTPELLIER  
**RÉSERVÉ AU SERVICE**

**Fiche d'évaluation guide**

COMPETENCES EVALUEES	CRITERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p><b><u>C – 11 Organiser le déplacement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier : le parcours ou l'itinéraire, le service, les contraintes horaires (en urbain et interurbain),</li> <li>○ Identifier : l'itinéraire, le service, les contraintes horaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transport identifié.</li> <li>○ Trajets, dessertes, heures des dessertes reportées sur plans ou cartes et tenant compte des contraintes.</li> <li>○ Type de transport identifié.</li> <li>○ Véhicule non compatible avec les conditions du voyage refusé.</li> </ul>
<p><b><u>C- 12 identifier le véhicule</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier aménagements, équipement et documents du véhicule.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adéquation ou non entre passagers et véhicule.</li> <li>○ Véhicule non-conforme refusé.</li> <li>○ Décision d'embarquer ou non les passagers motivée.</li> <li>○ Documents nécessaires reconnus et sélectionnés.</li> <li>○ Conditions d'utilisation des accessoires et équipements identifiées.</li> </ul>
<p><b><u>C – 23 Gérer une situation anormale sécurité et maintenance pour assurer le service</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dispositions liées à l'évaluation et/ou au transfert énumérées.</li> <li>○ Mesures de sécurité et de premières urgences prises.</li> <li>○ Origine et gravité de panne identifiées.</li> <li>○ Réparations de pannes effectuées ou maintenance informée.</li> </ul>
<p><b><u>C – 24 réagir à une situation d'accident (pour assurer la sécurité)</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informations permettant une bonne instruction du dossier recueillies.</li> <li>○ Gravité de la situation évaluée.</li> <li>○ Intervention pertinente, et mise en œuvre avec sécurité.</li> <li>○ Moyens de secours alertés</li> </ul>

  
**RÉSERVÉ AU SERVICE**

**EPREUVE EP1****PREPARATION DU DEPLACEMENT, PRISE EN CHARGE ET MAINTENANCE DU VEHICULE****PHASE 2 : PRISE EN CHARGE ET MAINTENANCE DU VEHICULE**

ACTIVITES	COMPETENCES EVALUEES	POINTS A REPARTIR	EVALUATION DU JURY
Prendre en charge le véhicule en respectant les obligations administratives	C 22 – préparer le véhicule C 21 – prendre en charge le véhicule C 272 – Utiliser le chronotachygraphe (évaluation à l'aide de la fiche guide jointe)  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;">Savoirs associés</div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance de l'entreprise.</li> <li>▪ Géographie routière et urbaine.</li> <li>▪ Législation et économie appliquée.</li> <li>▪ Maintenance.</li> <li>▪ Eléments d'hygiène de vie et de conditions de travail</li> </ul>	20 points  20 points  20 points	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg); display: inline-block;">             CRDP de MONTPELLIER               RÉSERVÉ AU SERVICE           </div>
Noms des membres du jury :   Emargement :		<b>TOTAL :</b>   <b>Note proposée :</b>	

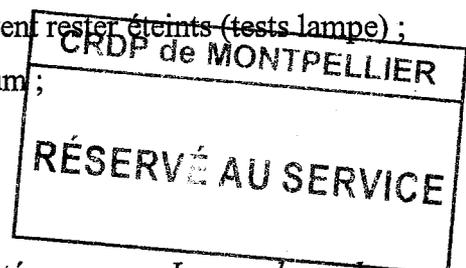
# EP1- Phase 2 : Prise en charge et maintenance du véhicule

## Grille d'aide à l'évaluation du candidat (prise en charge du véhicule)

- Monter dans le véhicule et enclencher le robinet de batteries ;
- S'assurer que le témoin de freins de parking est allumé ;
- S'il est resté allumé, éteindre l'éclairage voyageurs et ne garder allumé que le plafonnier conducteur ;
- Vérifier la compatibilité entre l'appareil de contrôle (analogique) et le disque ;
- Renseigner le disque et le positionner dans l'appareil de contrôle ;
- Positionner le sélecteur d'activité sur « travaux autres que conduite » ;
- Si véhicule équipé d'appareil de contrôle numérique, insérer la carte « conducteur » ;
- S'assurer que la boîte de vitesse est au neutre et mettre le moteur en marche ;
- Se mettre en feux de détresse ;
- Allumer les feux de croisement ;
- Descendre du véhicule et en faire le tour ;
- Vérifier qu'il n'y a pas d'avarie de carrosserie ;
- Vérifier qu'aucun pneumatique ne soit dégonflé ou blessé sur son flanc ;
- Vérifier qu'il n'y a pas de traces d'huile sous le véhicule ;
- Vérifier que les plaques latérales sont conformes ou les mettre en place (si existantes) ;
- Faire fonctionner les portes et vérifier le fonctionnement des sécurités (temporisations, bords sensibles, tapis ...) ;
- Vérifier que les oblitérateurs fonctionnent et qu'ils soient à l'heure (à l'aide d'un ticket) (si existants) ;
- S'assurer que l'extincteur est bien en place avec le plomb de sécurité et de la présence en nombre suffisant de marteaux brise glace (autant que d'issues de secours) ;
- S'assurer que le bus est propre à l'intérieur et constater visuellement que l'aménagement intérieur paraît conforme ;
- S'assurer de la présence des documents de bord du véhicule (carte grise, carte violette, attestation d'aménagement ...) ;
- Réglage du poste de conduite, des rétroviseurs ;
- Tous les témoins, excepté celui du frein de stationnement, doivent rester éteints (tests lampe) ;
- Le manomètre de pression d'air doit indiquer 8 bars au minimum ;
- Le voltmètre doit être au vert ;
- Procéder aux essais de freins (principal et de service) ;

Remarque ➤ si autocar, les renseignements suivants doivent être cités :  
pour l'équipement intérieur

- Lampe de poche ;
- Triangle ;
- Pharmacie ;
- Lot de bord ;



C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	GRILLE D'ÉVALUATION	SESSION 2008
EP 1 – Phase 2 : Prise en charge et maintenance du véhicule		
Durée : 1h00 Maximum	Code : 50 31114	Coefficient : 3
		Page 2/2